

SEANCE DU 12 AVRIL 2018

- Présents :** MM M^{mes} Alaux, Anselme, Boyer, Bressand, de Munter, Echerbault, Folcher, Gonzalez, Gotti, Granziera, Grimal, Guilleminot, Millerand, Pezzot, Serre, Schmitt, Zanchetta, Vintillas.
- Excusés :**
S. Trapied ayant donné pouvoir à MC. Alaux
A. Sébastianelli ayant donné pouvoir à N. de Munter
J. Saez ayant donné pouvoir à MO. Folcher
C. Blanc ayant donné pouvoir à R. Serre
C. Descamps ayant donné pouvoir à C. Gonzalez
- Secrétaire de séance :** Isabelle Grimal

ORDRE DU JOUR

1 - Rétrocession d'une bande de terrain appartenant à la famille PIERSON située : chemins de Buissaison et Borde Noble constituée de 3 parcelles A 1330 - 1121 et 843

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide, afin de régulariser une cession de terrain appartenant à la famille PIERSON, de l'acquisition pour l'euro symbolique des parcelles A 843 – A 1121 et A 1330 situées le long du Chemin de BORDE NOBLE et charge Monsieur le Maire de signer l'acte à intervenir chez Maître BOYER.

2 - Rétrocession pour l'euro symbolique d'une bande de terrain B 1818 située chemin de Triguebéoure à la commune

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide, afin de régulariser une cession de terrain appartenant aux consorts SOISSONS, de l'acquisition pour l'euro symbolique de la parcelle B 1818 située le long du Chemin de Triguebéoure et charge Monsieur le Maire de signer l'acte à intervenir chez Maître BOYER.

3 - Affectation des résultats 2017 sur BP 2018 : commune

Le conseil municipal, à 19 voix pour 4 abstentions, décide de reporter :

- L'excédent de fonctionnement de 242 600,37€ sur la section d'investissement
- L'excédent d'investissement de 255 754,37€ sur la section d'investissement

4 – Vote des 3 taux d'impôts (TH – TFB – TFNB)

Le conseil municipal, à 19 voix pour 4 abstentions, décide de reconduire les taux d'imposition 2017 sur 2018 :

Taxe	Taux 2018
Taxe d'habitation	13.98%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	16.01%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	116.52%

5 – Vote du budget primitif 2018 : commune

Le vote a lieu par chapitre pour la section de fonctionnement (avec vote des subventions une par une), et par opération pour la section d'investissement.

- *Fonctionnement – Dépenses et Recettes équilibrées à : 1 869 954 €*

Vote : 19 pour 4 abstentions

Vote des subventions pour les associations (131 000€) à la majorité

- *Investissement – Dépenses et Recettes équilibrées à : 3 512 169,07€*

Vote : 19 pour 4 abstentions (L. Gotti – A. Anselme- C. Blanc – R. Serre)

6 - Affectation des résultats 2017 sur BP 2018 : Assainissement

Le conseil municipal, à 19 voix pour 4 abstentions, décide de reporter :

- L'excédent d'exploitation de 30 623,31€ sur la section d'investissement
- L'excédent d'investissement de 136 175,28 sur la section d'investissement

7 – Vote du budget primitif 2018 : Assainissement

- Exploitation – Dépenses et recettes équilibrées à : 96 884.59 €
- Investissement – Dépenses et recettes équilibrées à : 198 147.93€

Vote : 19 voix pour 4 abstentions

8 – Montant loyer et subvention 2018 crèche « Poupons Câlines »

Le conseil municipal, à l'unanimité, en raison de l'installation dans la nouvelle crèche et de l'augmentation de 50% du nombre de places, augmente le loyer à 2300€/mois et accorde une subvention municipale de 90 000 € pour l'année 2018.

9 - Fixation du prix de la redevance d'assainissement

Le Conseil Municipal, à 19 voix pour 4 abstentions, fixe comme suit le montant de la redevance d'assainissement à compter de juin 2018 :

- partie abonnement : **47.66 €** par an
- partie traitement : **1.29 €** le m3 d'eau prélevé par l'usager sur le réseau public de distribution ou sur toute autre source, dont l'usage génère le rejet d'une eau usée collectée par le service d'assainissement
- et à 100% la majoration applicable dans le cas prévu par l'article L.1331-8 du Code de la santé publique.

10 – SDEHG - pose éclairage arrêt bus chemin de Cabanis

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de pose d'un appareil pour l'éclairage de l'arrêt de bus de Cabanis, pour un coût total estimé de 2 532€ avec une participation communale au plus égale à 512€

11 - Approbation du règlement intérieur

Le conseil municipal, après l'avis favorable du comité technique en date du 5 avril 2018, à l'unanimité, adopte le règlement intérieur de la commune et charge monsieur le Maire de le faire exécuter.

12 – Autorisations d'absence

Le conseil municipal, après l'avis favorable du comité technique en date du 5 avril 2018, à 22 voix pour et 1 abstention, adopte l'octroi d'autorisations d'absences pour les agents territoriaux et charge monsieur le Maire de l'application des décisions prises.

13 - Modalités de réalisation des heures supplémentaires et complémentaires

Le conseil municipal, après l'avis favorable du comité technique en date du 5 avril 2018, à 20 voix pour et 3 abstentions, adopte les modalités de réalisation des heures supplémentaires et complémentaires et charge monsieur le Maire de l'application des décisions prises.

14 - MISE EN PLACE ET INDEMNISATION DES ASTREINTES

Le conseil municipal, après l'avis favorable du comité technique en date du 5 avril 2018, à l'unanimité, instaure le régime des astreintes et des permanences, ainsi que les indemnités qui s'y rattachent et charge monsieur le Maire de l'application des décisions prises.

15- Demande de fonds de concours à la C3G pour la construction de la nouvelle crèche

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande à la C3G un fonds de concours pour participer à la construction de la nouvelle crèche à hauteur de 22 500€.

16 – Tirage au sort des jurés d'assises

Les personnes tirées au sort sont les suivantes : M. PUJOLLE Didier, Mme BRUNEL Elise épouse PELEGRIN, M. NAIN Christian, M. SEBASTIANELLI Angelo, Mme MONFRAIX Josiane épouse MAZIES et Mme BEAUMONT épouse REY.